

Image not found or type unknown



Rupture engagement militaire

Par **steve67**, le **03/11/2011** à **19:59**

Bonjour, j'ai signé un contrat d'engagement à l'armée de 5 ans, la j'ai déjà fais 2 ans et demi mais je désire rompre ce contrat et quitter l'armée . un me dis que si j'ai un CDI je pourrai quitter l'armée un autre me dis ca un autre me dit autre chose ,en fin de compte on ne veut pas me laissé partir. Pouvez vous m'aider moi SVP quel est mon recours, comment pourrai-je rompre ce contrat ? Dois-je prendre un avocat ? Merci

Par **mimi493**, le **04/11/2011** à **12:56**

Prendre un avocat ne changera rien. Ce n'est pas un contrat de droit commun, ce n'est pas un contrat de travail. Vous devez déjà voir avec votre supérieur ce qu'il en pense. Pensez aussi à l'assistante sociale aux armées